

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

Le Conseil, à l'unanimité :

AUTORISE à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet INCA pour un montant de 13 000 € HT concernant le projet d'aménagement piéton au long de la RD 952.

AUTORISE à faire toutes les diligences nécessaires pour, dans un premier temps signer une promesse de vente qui aboutira à une acquisition suivant le positionnement du futur regroupement des écoles de Bray-Saint Aignan. Il s'agit de l'emplacement réservé n°1 – parcelles n°367p et n° 368p section B d'une superficie de 1101 m² - destiné à l'extension des écoles.

Madame le Maire expose qu'une négociation de gré à gré avec le propriétaire est en cours. Le dernier prix retenu est de 70 000 € net vendeur.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

INFORME que la Communauté de Communes Val de Sully a délibéré pour accepter la compétence du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et précise que cette décision a toute son importance dans la mesure où les communes vont avoir des obligations de mise en conformité avec le SCOT. Il appartient maintenant à chaque commune d'adhérer à cette décision d'élaboration de document de planification d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

ANNONCE que les travaux de la future boulangerie sont confrontés à la pénurie de matériaux et des retards sont d'ores et déjà annoncés.

ANNONCE que les travaux d'aménagement du cabinet dentaire sont terminés et que le professionnel débute son activité début septembre 2021.

FAIT APPEL aux volontaires pour participer à l'organisation de la fête communale qui va se dérouler le 21 août prochain à l'étang du Menneroy. PRECISE que les festivités démarrent dès 18 h 30 avec des jeux organisés par Familles Rurales, se poursuivent par un pique-nique (que chacun apporte), puis d'un feu d'artifice, le tout avec une ambiance musicale.